

CREG - Rapport du Compliance Officer 2015

Introduction

Pour rappel, la loi du 8 janvier 2012 portant sur les modifications de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et qui transpose la directive européenne du 13 juillet 2009 (Directive 2009/72/CE) impose au gestionnaire de réseau de transport, en tant qu'acteur essentiel du bon fonctionnement du marché, d' « établir des règles d'engagements qui contiennent les mesures prises pour que toute pratique discriminatoire soit exclue et veille à ce que son application fasse l'objet d'un suivi approprié. Ces règles énumèrent les obligations spécifiques imposées aux membres du personnel pour que cet objectif soit atteint. Une personne responsable du suivi des règles d'engagements au sein du gestionnaire du réseau dresse annuellement à l'intention de la commission un rapport décrivant les mesures prises. Ce rapport est publié par le gestionnaire du réseau" (art 8 §2)

Pour rappel, le programme d'engagements d'Elia a été approuvé par le Comité de Corporate Governance du Conseil d'Administration d'Elia System Operator, et par extension par l'ensemble de l'entité économique Elia, le 21 décembre 2007.

L'obligation générale de non-discrimination évoquée dans la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et dans la directive européenne du 13 juillet 2009 se décline en plusieurs principes :

- le principe de confidentialité ;
- le principe de transparence ;
- et le principe de non-discrimination.

Cette note décrit les développements de l'année 2015.

1. Confidentialité

La **Charte de confidentialité** d'Elia, qui établit les règles de confidentialité, est remise à chaque membre du personnel (dans le cas de nouveaux collaborateurs, via l'annexe 13 au contrat de travail) et publiée sur l'intranet d'Elia.

Plusieurs **protections physiques** renforcent à leur tour la confidentialité. Des mesures de sécurité complémentaires ont été introduites afin de garantir la protection des installations les plus critiques, et ce, conformément à la directive européenne EPCIP (European Programme for Critical Infrastructure Protection). Par le passé, Elia a déjà consenti les investissements nécessaires pour améliorer la sécurité physique des postes à haute tension. Ce programme s'est poursuivi en 2015, avec un investissement de 1,2 M €, par l'installation de grillages aux endroits stratégiques (les postes les plus sujets aux vols) et de portes anti-effraction dans les postes critiques (protection de la salle à relais, réseaux IT...). En outre, il demeure important d'assurer la **protection électronique** de ces sites, entre autres en sécurisant encore mieux l'accès aux informations confidentielles. En 2015, Elia a investi 1,9 M € dans l'achat de systèmes de sécurité électroniques (caméras, lecteurs de badges, détection d'intrusions) pour la protection de 9 postes critiques supplémentaires.

Des mesures complémentaires ont été prises pour optimiser également la protection dans les Service Centers. Des systèmes de sécurité électronique ont été installés pour un montant total de 0,8 M €.

La **protection des données dans les systèmes IT et dans les échanges d'informations** font l'objet d'efforts continus. C'est pourquoi plusieurs mesures complémentaires ont été également prises en 2015.

- Un scan externe de notre périmètre extérieur (plage IP publique d'Elia) a lieu chaque mois afin d'évaluer les éventuelles vulnérabilités des applications Internet qui pourraient constituer un cyber risque.
- La procédure « leavers » a été évaluée et adaptée l'an dernier, enfin de prendre les mesures nécessaires pour protéger l'accès aux informations confidentielles en cas de départ d'un collaborateur Elia ou de fin de mission d'un collaborateur externe.
- Un review externe du modèle d'authentification et d'autorisation dans le framework de développement IT interne a eu lieu en 2015.
- Un review externe du portail SAP concernant la plateforme Supplier et Customer Relation Management (SRM +CRM) a confirmé l'application de bonnes pratiques.

2. Transparence

Dans la continuité des années précédentes, de nouvelles actions ont été entreprises en 2015 en vue de respecter nos obligations en matière de transparence :

Les informations suivantes, importantes pour la **transparence du marché**, ont été **publiées sur le site Web d'Elia** :

- L'ensemble des **pages d'informations concernant les interconnexions** a été remanié suite à la mise en œuvre du mécanisme d'allocation « Flow Based » dans la zone CWE (Central West Europe). En particulier, la notion de capacité de transfert nette (NTC) totale pour la Belgique en Day-Ahead (jour-1) n'est plus utilisée, et a donc été supprimée des graphiques. Lors de ce remaniement, nous avons également restructuré et simplifié notre dashboard et revu l'ensemble des pages concernées afin de les clarifier et en simplifier la lecture.

Toujours au chapitre des Interconnexions, la reprise des activités de CASC par l'opérateur d'enchères conjoint JAO a nécessité une adaptation de différentes pages Web, en particulier des liens vers les données opérationnelles publiées précédemment sur le site de CASC

- Dès 2014, toutes les **informations nécessaires et publiques exigibles pour les enchères mensuelles des réserves primaires et secondaires** ont été mises à jour et publiées sur la page du site Web d'Elia consacrée à « STAR » (<http://www.elia.be/fr/grid-data/extranet-pour-clients/STAR>). Les acteurs actuels et futurs du marché disposent ainsi en toute transparence des informations nécessaires pour fournir à Elia les réserves primaires et secondaires.

En 2015, Elia a commencé à acheter une partie (70 MW sur un total de 770 MW) des réserves tertiaires travers l'application STAR, qui a été adaptée pour cet achat. La première vente aux enchères (pour R3) a eu lieu le 10 décembre 2015.

Dès lors, les publications « STAR » existantes sur le site ont été étoffées afin d'inclure toutes les informations utiles dans le cadre du processus d'achat des réserves tertiaires

- En ce qui concerne les **publications relatives aux services auxiliaires**, il n'y a pas eu de refonte fondamentale des concepts ou du contenu, mais bien diverses adaptations de la forme sous laquelle ce contenu était publié, afin d'améliorer la clarté de ces publications.

Un effort particulier de clarification a été apporté dans la communication concernant les risques de prix de déséquilibre à € 4500 / MWh, ceci en lien avec le processus d'activation des réserves stratégiques.

Cet effort s'est traduit par des adaptations aux informations publiées dans les rubriques « Réserves stratégiques » (publication des IC Bids, SR Needs, Evolution of SI) et « Balancing » (ajout d'une colonne SI <- IC » dans le tableau des prix de déséquilibre).

À la suite du développement d'un nouveau mécanisme de réserves stratégiques, Elia a développé sur son site Web un **tableau de bord complet pour la réserve stratégique**. Les informations sont mises à jour en temps réel et les acteurs de marché peuvent être immédiatement avertis de la présence de nouvelles informations à l'aide d'un « RSS feed ».

Le 5 janvier 2015, ENTSO-E a mis en ligne avec la participation active d'Elia une **nouvelle plate-forme d'informations européenne**, afin de répondre aux obligations du règlement n° 543/2013 concernant la soumission et la publication de données sur les marchés de l'électricité.

Cette plate-forme est ouverte au grand public sans aucune restriction et donne des informations et des données concernant le réseau européen de l'électricité dans les domaines suivants : la charge, la transmission, l'équilibre, la production, les pannes et gestion de la congestion.

Depuis cette mise en service, Elia comme les autres gestionnaires de réseau Européens assure une la publication des données prévues dans le règlement européen selon les délais prévus pour ce faire. Un pilotage de ces publications a été mis en place, tant au niveau interne qu'au niveau ENTSO-E (au travers des Working Groups MIT & TPC). Parallèlement à ce pilotage, un User Group des utilisateurs de la plate-forme de Transparence a été mis en place, afin de récolter, coordonner et prioriser les souhaits et demandes d'évolutions de fonctionnalités de cette plate-forme.

En 2015, Elia a travaillé à un projet de reporting des données vers ACER pour répondre aux obligations du règlement européen REMIT (n°1227/2011) et de l'acte d'implémentation associé (n°1348/2014).

Au cours de 2015, Elia a notamment suivi la procédure d'enregistrement comme acteur de marché auprès de la CREG conformément au règlement. Par ailleurs, Elia s'est également enregistré auprès d'ACER comme entité qui effectuera du reporting (RRM –Registered Reporting Mechanisms) vers ACER dans le cadre du monitoring européen effectué par celle-ci.

Concernant le reporting proprement dit, la contribution d'Elia a consisté à développer une interface informatique pour l'envoi de données vers ACER. Le testing du reporting et sa mise en production sont prévus pour le premier trimestre 2016.

Une série de **pages d'informations** didactiques ou plus détaillées ont été publiées ou mises à jour sur le site www.elia.be :

- Les pages « Questions sur la sécurité d'approvisionnement » permettent de répondre aux nombreuses questions concernant la **pénurie d'électricité**, que se posent le public et tous les acteurs du marché de l'énergie. S'y trouvent notamment une description exhaustive de la sécurité d'approvisionnement et du risque de pénurie ainsi qu'une explication des rôles et responsabilités des autorités fédérales, des acteurs du marché et du gestionnaire du réseau de transport. Le cadre légal et l'impact pratique du plan de délestage y sont également expliqués. Des FAQ apportent des réponses aux nombreuses questions pratiques concernant le délestage.
- Le site Web www.power-in-balance.be est un module didactique qui explique au grand public les principes du marché de l'électricité et le rôle et la responsabilité des différents acteurs. Il a remplacé le site www.pretpourlhiver.be, et complète celui-ci d'informations relatives à la situation et aux enjeux de l'approvisionnement électrique en toutes saisons, ainsi que de l'indicateur Electricité auparavant accessible via le site www.offon.be. Cet indicateur, qui annonce la probabilité de pénurie d'électricité et de délestage dans les jours à venir reste néanmoins disponible sur le site www.offon.be ainsi que sur l'application mobile Eila4cast.

Elia a également communiqué de façon approfondie sur **les nouveaux tarifs applicables** pour la période tarifaire 2016-2019 envers ses clients et l'ensemble de ses stakeholders. Ces derniers ont d'ailleurs au cours de 2015 été associés à la conception des éléments déterminants de la structure tarifaire. Le site web d'Elia a été

revu dans plusieurs pages pour tenir compte des nouveaux tarifs 2016-2019, notamment les pages expliquant les factures d'accès, de raccordement et de tarifs de déséquilibre. Les nouveaux tarifs eux-mêmes et le simulateur tarifaire sont en ligne depuis début décembre 2015. De nombreuses fiches décrivant les produits d'Elia ont aussi été adaptées pour tenir compte de ces changements.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Vandeloise', with a horizontal line underneath.

Philippe Vandeloise
Compliance Officer